La Revue Canadienne.

4eme ANNEE. MONTREAL, MARDI, 22 AOUT, 1848. No. 329.

AGENCE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM,
1er Août 1848.

LE Soussigné, Agent préposé par Son Excellence le GOUVERNEUR-GENERAL, pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke, donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens de s'y établir que son bureau est temporairement fixé, en la demeure du Sieur ZEPHIRIN COULOMBE, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant-midi, à compter du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'*un certificat de probité*, sobriété et de moyens d'existence, jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signés de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce certificat dira à l'Agent (qui les enrégistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants, le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont — de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état de culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années—de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préféreront résider sur un seul lot, seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur chaque lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cent acres.

Pour se rendre au bureau de l'agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'agence.

Lorsque le chemin de Watton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'érable et de mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des chapelles, des maisons d'écoles et d'entretenir leurs missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant au projet de construction, sont:

1o.—Le chemin de Watton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Watton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premiers et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le Chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu-près de dix-neuf milles.

2o.—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3o.—La continuation du chemin Lambton de la ligne sud-ouest du Township de Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Langwick pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4o Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gradiner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 28 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une longeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 âcres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tracés sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois gratuits de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAND,
Agent pour l'établissement des Townships de l'Est.
8 août.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
Montréal, 31 juillet 1848.

IL a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer JEAN OLIVIER ARCAND, écuyer, Agent pour diriger l'Etablissement des Terres de la Couronne dans le District de St. François et le Comté de Mégantic dans le Bas-Canada.

☞ Une insertion par semaine, de l'avis ci-dessus, pendant un mois, dans les papiers suivants dans leurs langues respectives: *Montreal Herald, Montréal Pilot, La Minerve, Les Mélanges, La Revue Canadienne, Missisquoi News, Sherbrooke Gazette, L'Echo des Campagnes, Gazette des Trois-Rivières, Old Quebec Gazette, Quebec Mercury, Journal de Québec, Le Canadien* et *Gaspé Gazette.*

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
Montréal, 8 *juillet* 1848.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées, situées dans le Bas-Canada, au Nord du Fleuve St. Laurent, seront, à compter du CINQUIEME SEPTEMBRE prochain, à Vendre, aux conditions énoncées dans les Règlements généraux, par les Agents Locaux respectifs, à qui l'on devra s'adresser.

PRIX DE VENTE—*Quatre Chelins l'Acre.*

Agence de ANDRÉ BOUCHARD LAVALLÉE, Ecr. St. Jérôme.

Township d'Abercrombie.

7e Rang, Lots 19, 20 et 21 (100 acres chaque).
8e " " 19, 20 et 21 (100 acres chaque).

Township de Morin.

1er Rang, Lots 12 à 19 (100 chaque), 20 (90), 21 à 38 (100 chaque), 39 (84), 40 (57), 41 (70), 42 à 54 (100 chaque)

N. B.—Pour le No. 37, *qui contient une Place* de Moulin, un prix extra sera requis.

2nd Rang, Lots 1, 2, 3, (92 chaque), 4, 5 (91 chaque), 6, 7 (90 chaque), 8, 9 (89 chaque), 10 (88), 11 (92), 12 à 19 (100 chaque), 20, (70), 21 à 52 (100 chaque), 53, 54 (95 chaque), 55 (84), 56 (76), 57 (67), 58 (54), 59, 60 (43 chaque).

3me Rang, Lots 1 à 27 (100 chaque), 28 (84), 29 (76), 30, 31 (87 chaque), 32, 33 (85 chaque), 34 à 45 (100 chaque), 46 (93), 47 (95), 48 (80), 49 (70), 50, (57), 51 (33), 52 (45).

4me Rang, Lots 1 à 5 (100 chaque), 6 (91), 7 (85), 8 (84), 9 à 15 (100 chaque), 16 (81), 17 (79), 18 (78), 19 (95), 20 à 38 (100 chaque), 39 (95), 40 (93), 41 (67), 42 (55), 43 (43), 44 (30), 45 (25).

5me Rang, Lots 1 à 19 (100 chaque).
6me Rang, Lots 1 à 19 (100 acres chaque).
7me Rang, Lots 1 à 16 (100 chaque) 17 (84), 18 (73) 19 (57).

8me Rang, Lots 1 à 8 (100 chaque), 9 (89), 10 (55), 11 (63), 12 (50), 13 (41), 14 (46).

9me Rang, Lots 1 (76), 2 (44), 3, 4 (53 chaque), 5 (41), 6 (47).

10me Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (145), 14 (136), 15, 16 (123 chaque), 17, 18 (95 chaque), 19 (86), 20 (83), 21 (77), 22 (57), 23 (75), 24 (85), 2 (83), 26 (75), 27 (74), 28 (72), 29 (71), 30 (73), 31 (61), 32 (80), 33 (86), 34, 35, 36 (102 chaque), 37 (92), 38 (83), 39 (77), 40 (70), 41 (35).

11me Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (27), 14 (11), 15, 16 (38 chaque), 17 (98), 18 (103), 19 (111), 20 (115), 21 (121), 22 (141), 23 (123), 24 (113), 25 (115), 26, 27 (123 chaque), 28 (125), 29 (126), 30 (124), 31 (137), 32 (118), 33 (111), 34, 35 et 36 (96 chaque), 37 (105), 38 (115), 39 (121) 40 (127), 41 (130), 42 (141), 43 (118), 44 (91), 45 (63), 46 (28).

Agence d'ALEXANDER DALY, Ecuyer, Rawdon.

Township de Chertsey.

1er Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (90), 5 à 34 (100 chaque), 35 (88), 36 (70), 37 (48), 38 (55), 39 (66), 40 à 42 (100 chaque), 43 (75), 44 (87), 45, 46 (100 chaque), 47 (80) 48 (73), 49 (71), 50 à 54 (100 chaque), 55 (140).

2nd Rang, Lots 1 (100), 2 (95), 3 (76), 4 (80), 5 à 31 (100 chaque), 32 (78), 33 (72), 34 (100), 35 (92), 36 (73), 37 à 46 (100 chaque), 47 (76), 48 (71), 49 (82), 50 (59), 51 à 54 (100 chaque), 55, (125).

3me Rang, Lots 1 à 13 (100 chaque), 14 (93), 15 (88), 16 (90), 17 à 20 (100 chaque), 21 (95), 22 (96), 23 à 35 (100 chaque), 36 (88), 37 (43), 38 (54), 39 (69), 40 (65), 41 (61), 42 à 46 (100 chaque), 47 (74), 48 (96), 49 (74), 50 (64), 51 (88), 52 à 54 (100 chaque), 55 (110).

4me Rang, Lots 1 à 33 (100 chaque), 34 (96), 35 (90), 36 (77), 37 (45), 38 (70), 39 à 41 (100 chaque), 42 (70), 43 (64), 44, 45 (100 chaque), 46 (92), 47 (75), 48 (30), 49 (37), 50 (45), 51 (72), 52 (95), 53 (60), 54 (70), 55 (95).

Agence de WILLIAM MORRISON, Ecr., Berthier.

Township de Cathcart.

1er Rang, Lots 1 à 9 (100 chaque), 10 (82), 11 à 14 (100 chaque), 15 (88), 16 (67), 17 (88), 18, 19 (100 chaque), 20 (88), 21 (57), 22 (62), 23 (55), 24 (39), 25 à 27 (100 chaque).

2nd Rang, Lots 1 (76), 2 (90), 3 à 11 (100 chaque), 12 (87), 13 (72), 14 (57), 15 (80), 16 (48), 17 (52), 18 (70), 19 à 23 (100 chaque), 24 (105) 25 (101), 26 (92), 27 (84), 28 (70).

3me Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (81), 5 à 9 (100 chaque), 10 (90), 11 (69), 12 (71), 13 (85), 14 à 23 (100 chaque), 24 (85), 25 (88), 26 (98), 27 (105), 28 (101).

4me Rang, Lots 1 à 10 (100 chaque), 11 (93), 12 (84), 13 (88), 14, 15 (100 chaque), 16 (86), 17 à 29 (100 chaque).

5me Rang, Lots 1 à 29 (100 chaque), 30 (66).
6me Rang, Lots 1 à 30 (100 chaque).

Feuilleton de la Revue Canadienne.

CONTEMPORAINS ILLUSTRES.

SAINT-SIMON ET FOURIER.

L'âge d'or du genre humain n'est point derrière nous, il est au-devant, il est dans la perfection de l'ordre sociale. Nos pères ne l'ont point vu, nos enfants y arriveront un jour; c'est à nous de leur en frayer le chemin.

SAINT-SIMON.

Moi seul j'aurai confondu vingt siècles d'imbécillité politique, et c'est à moi seul que les générations présentes et futures devront l'initiative de leur immense bonheur ....Possesseur du livre des Destins, je viens dissiper les ténèbres politiques et morales, et sur les ruines des sciences incertaines j'élève la théorie de l'harmonie universelle.

FOURIER

(*Suite.*)

De même, étendre l'association à un ordre de travaux qui, jusqu'ici, en France du moins, s'opéraient isolément, par exemple, à l'exploitation agricole, c'est une idée que pour ma part je crois heureuse, bien qu'elle soit discutable et discutée depuis longtemps dans l'application; proposer de plus la variété et la brièveté des séances de travail peut encore être utile pour une certaine classe de travaux; mais il est évident que tout cela ne saurait donner lieu à la qualification de *rédempteur du monde*, pas plus que l'idée, en soit peu nouvelle, de la vie en commun, et les calculs d'économie domestique indiqués plus haut sur la cuisine, le logement, etc. Ces calculs ont leur justesse dans certains cas et appliqués à certaines situations; ils avaient déjà été faits avec succès longtemps avant Fourrier par les restaurateurs, les *casinos*, les maîtres d'hôtel garni, etc., mais ils rencontrent nécessairement un correctif et des obstacles dans un grand nombre de convenances individuelles; car, malgré leurs avantages, ils n'empêchent pas la plupart des gens qui ont la faculté du choix, de préférer le dîner de famille au dîner du restaurant, et une maison ou tout au moins un appartement à eux, au logement en hôtel garni.

Réduite à ces proportions, la théorie de Fourier me paraissait au-dessus de la *répugnance* qu'elle inspire à ses adversaires et au-dessous de l'enthousiasme qu'elle inspire à ses partisans. Mais je comprenais encore moins qu'avec l'idée si souvent émise que le salut du monde dépend de l'établissement d'un premier Phalanstère, que pour cela il suffit d'un million et même d'une somme moindre, les disciples de Fourier, qui ont trouvé et dépensé depuis douze ans beaucoup d'argent pour leurs journaux, leurs publications, leurs missions, n'aient pas préféré décider d'emblée la question en leur faveur au moyen du plus irréfutable des arguments, au moyen d'un fait accompli.

Dans cette perplexité, je me suis mis à rechercher dans Fourier lui-même quel était le véritable sens, quelle était la loi, qu'elle était la base et en même temps quelle était la difficulté du Phalanstère. Voilà plusieurs mois que je suis plongé dans l'étude de cette bizarre théorie. Je crois avoir compris enfin pourquoi il ne se fait pas et pourquoi il ne se fera pas de longtemps un Phalanstère, un vrai Phalanstère, tel qu'il a été conçu par Fourier, pour ne pas tomber dans un plagiat pur et simple de l'une ou de l'autre des petites communautés particulières qui se sont produites de tout temps au sein des sociétés humaines. Fourier a parfaitement senti que l'association des hommes comme producteurs, c'est-à-dire en capital, travail et talent, se rattachait par mille points à cette forme d'association à la fois plus vaste et plus intime qui les lie comme hommes, comme concitoyens, comme époux, comme pères, comme fils; aussi n'a-t-il jamais vu dans ses calculs industriels qu'une conséquence d'un genre de calculs bien autrement considérable, car il ne vise à rien moins qu'à *établir un système général de relations* entre les hommes entièrement nouveau, et presque de tous points diamétralement contraire aux principes de sociabilité jusqu'ici reconnus. Tout le système de Fourier est dans son calcul sur les passions, dans sa théorie de l'*attraction passionnelle*; c'est à elle que tout se rapporte, c'est d'elle que tout découle, et c'est en ce sens que Fourier a dit et répété: "L'étude de l'attraction passionnelle conduit directement à la découverte du mécanisme sociétaire; mais si l'on veut étudier l'association avant l'attraction, l'on court le risque de s'égarer pendant des siècles."

Or, il me semble que les disciples de Fourier, tout en maintenant en principe la valeur de la théorie d'attraction, qui seule peut faire de leur maître un dieu, s'il n'est pas un fou, la mettent de côté le plus possible dans leurs explications et nous exposent, comme dit Fourier, à nous égarer pendant des siècles à la poursuite d'une forme d'association qui n'en est une qu'à la condition que la théorie d'attraction sera démontrée rigoureusement vraie, et qu'à la suite de cette démonstration les hommes consentiront à substituer en tous genres de relations la loi de l'attrait à la loi du devoir; ce qui produit, nous le verrons, des conséquences assez curieuses pour qu'on y regarde à deux fois.

Les disciples de Fourier savent très-bien que si leur maître est un rédempteur social, ce n'est pas pour avoir inventé la cuisine ou le labourage en commun, mais pour avoir inventé un état social nouveau, fondé sur une nouvelle théorie ou plutôt sur la suppression des droits et des devoirs; ils savent bien que tout s'enchaîne dans le système; qu'il n'y a pas de Phalanstère sans l'attraction industrielle, pas d'attraction industrielle sans l'attraction passionnelle, laquelle ne s'applique pas seulement à une, deux ou trois des douze passions radicales découvertes par Fourier, mais aux douze passions dans leur intégrité; que le Phalanstère, en un mot, retombe dans les formes d'associations déjà connues; qu'il n'est plus rien s'il n'est pas le théâtre où se manifeste "l'art de développer et mécaniser "toutes les passions dans une phalange de 144 "séries passionnelles modulant par les 810 ca-"ractères de clavier *général* (1)." Les disciples de Fourier savent très-bien que le maître répète sans cesse que "tout se tient dans la mé-"canique passionnelle; que cette mécanique ne "peut s'organiser incomplètement; que chaque "partie est nécessaire au tout; que l'absence "de quelque rouage mettrait en désordre toute "la machine." A la vérité, dans la *théorie de l'unité universelle*, Fourier, tout en maintenant avec l'ardeur d'un homme convaincu la nécessité absolue de toutes les parties du système, se résigne, non sans indignation, à accorder à *l'hypocrisie civilisée l'ajournement* de quelques-unes des réformes qu'exige la loi d'attraction. Ainsi il consent à ce que les réformes à opérer dans les relations d'*amour* et de *famille* ne suivent les autres réformes qu'à *deux ou trois générations de distance*. Mais vous croyez peut-être que cela va *faciliter la fondation* d'un Phalanstère, détrompez-vous; car Fourier nous déclare lui-même qu'il en résultera 12 obstacles spéciaux, 12 lacunes d'attraction. Et la manière dont il parle du Phalanstère *hongré*, c'est-à-dire incomplet, prouve qu'au fond il ne croit guère à son succès.

Quoi qu'il en soit, je m'empresse de noter tout d'abord ces concessions de Fourier, afin de n'être pas exposé à la colère de ses disciples, qui se fâchent très-fort contre quiconque les oublie. Mais, en vérité, il me semble que la question n'est pas précisément de savoir si telle ou telle chose doit être adoptée aujourd'hui ou demain, mais d'abord si elle doit être adoptée, et que du moment où les disciples de Fourier déclarent, comme ils le font, que les idées du maître sur ce point sont aussi justes, aussi bonnes, que sur tous les autres, il importe assez peu aux yeux de *ceux qui ne partagent pas leurs* opinion que ces idées, maintenues par eux en théorie, soient plus ou moins ajournées dans l'application.

Ainsi quand Fourier, conduit par son principe à poser la loi qui présidera aux relations des sexes en régime d'harmonie, nous dit avec cette candeur qui le distingue et qui fait qu'avec lui on sait toujours où l'on va:

"Tout caractère de haut titre bien équilibré doit avoir en harmonie des *amantes pivotales*, ou *amants pivotaux* (2), non compris le courant, c'est-à-dire les *amours de passions successives*, et le *fretin* ou *amours de passade*, qui sont très brillants en harmonie, vu les passages de légions d'un et d'autre sexe. Ils donnent lieu à tous les couples d'amants de conclure des trêves de quelques jours, lesquelles trêves ne sont point réputées *infidélités*, pourvu qu'elles soient régulières, consenties réciproquement après coup, et enrégistrées dès le lendemain de la variante en chancellerie de la cour d'amour, afin de démentir l'intention de fraude cachée."

Quant Fourier nous parle ainsi, que nous disent ses disciples? Ils nous disent qu'ils sont parfaitement de son avis, mais qu'ils n'ont point à nous entretenir de ces choses-là, parce que cette partie du système ne s'appliquera qu'un peu plus tard, *à deux ou trois générations de distance*.

Ils ne peuvent cependant pas méconnaître que, tout en professant souvent à l'exemple de leur maître un souverain mépris pour toutes les révolutions, ils sont eux-mêmes les plus grands révolutionnaires qui aient jamais paru: car ils tendent à la vérité par des moyens pacifiques, mais enfin ils tendent à révolutionner les trois *choses qui résistent le plus aux révolutions*: la morale, la propriété, la famille.

Quelques disciples de Fourier s'expliquent parfois à ce sujet avec une louable franchise. Ainsi l'écrivain que je citais tout à l'heure nous dit:

"Il ne faut pas se tromper sur la nature des prétentions que nous avons, nous, disciples de Fourier, en cherchant à fixer l'attention sur la valeur de sa Théorie. Ce n'est pas, je le répète, une règle de conduite pour l'individu placé dans la société actuelle que nous songeons à apporter aux hommes. Ce n'est pas d'approprier les hommes, leur sentiments, leurs intérêts aux *conditions sociales actuelles*, que nous nous occupons: tentative à peu près infructueuse de la plupart des philosophes, de tous les moralistes, objets de toutes les prescriptions religieuses et législatives. Pour nous un tel but n'est point le nôtre. Fourier a retourné le problème. Négligeant l'action sur l'homme, action qui aurait pour but de changer son immuable nature, de s'attacher à ses invincibles penchants, il la reporte tout entière sur la forme sociale, qu'il se propose précisément d'adopter à cette nature de l'homme. Il ne faudrait donc pas mesurer la valeur de la doctrine de Fourier sur l'utilité qu'elle peut avoir au milieu de notre monde incohérent, et tant que subsiste cette incohérence qu'elle a justement pour objet de faire cesser en y substituant la combinaison harmonique de tous les éléments sociaux. Je dirais presque dans ma franchise: A quoi bon la vérité dans un ordre social réduit forcément à pratiquer le mensonge?"

Ceci est très bien: il faut toujours se donner pour ce qu'on est; il est bon que les hommes sachent nettement à quoi s'en tenir sur ce qu'on leur propose. Mais comment se fait-il que, nonobstant de pareilles déclarations, l'école phalanstérienne se laisse aller chaque jour davantage à cacher la lumière sous le boisseau? Comment se fait-il qu'elle envoie maintenant en province des missionnaires chargés d'exposer l'innocuité de la doctrine du maître et sa parfaite compatibilité avec toutes les opinions religieuses ou politiques, avec tous les principes de morale, avec toutes les situations de l'ordre *social actuel*?

A continuer.

(1) Fourier, notes et additions à la Théorie des quatre *mouvements*, p 469.

[2] Fourier prend soin de nous donner lui-même la définition de l'amour pivotal. C'est, dit-il, une affection qui broche sur le tout, à laquelle on revient périodiquement, et qui se soutient en concurrence avec d'autres amours plus nouveaux et plus ardents.

POLITIQUE CANADIENNE.

Toute discussion avec certains de nos adversaires devient impossible, car non-seulement ils mettent en question notre constitution canadienne, mais encore le principe même de la constitution anglaise, et qui plus est, chez des républicains, le principe de la constitution américaine, le *veto* du souverain ou du président: c'est un peu pousser loin l'amour de la démocratie. Renier au souverain d'Angleterre le droit de *veto* pour toutes nos mesures législatives, c'est vouloir trancher du coup les liens qui nous tiennent attaché à la mère-patrie, c'est vouloir sans détour et sans délai l'annexion aux Etats-Unis, car le *veto* est à l'heure qu'il est le seul lien ostensible d'union entre cette colonie et l'empire, puisque les lois restrectives qui gênaient par le passé l'action politique de la province disparaissent chaque jour. Tout ce que nous pouvons demander au souverain, tant que nous serons colonie, c'est qu'il exerce sont veto avec discrétion, c'est qu'il ne mette pas d'entrave maladroite ou malveillante à notre politique intérieure. Sous ce rapport, il faut convenir que depuis quelque temps l'Angleterre se comporte admirablement. Si elle ne le fesait, si elle abusait de son droit et de son pouvoir de démolir, nous serions les premiers à lui déclarer la guerre et à lui dire: "Prenez garde, car en démolissant nos œuvres, en paralysant l'action constitutionnelle de cette grande et puissante colonie, vous démolissez votre puissance sur ce continent, vous vous préparez un éternel adieu à l'Amérique et vous brisez vous même les liens que vous avez tant *intérêt à maintenir forts et durables.*" Mais l'Angleterre a-t-elle, par exemple, désavoué le bill d'émigration de la dernière session, comme on le criait tant dans la presse tory et dans la presse dite libéral? Non elle ne l'a pas fait; elle n'aurait pas osé insulter à ce point le Canada. Une pareille insulte, faite gratuitement à une province dont le seul crime aurait été d'avoir exécuté trop fidèlement ses ordres, n'est jamais entrée dans sa pensée.

M. Papineau et ses organes veulent ce que le premier voulait avant la sanglante époque de 1837; ce qu'il exprima depuis à Paris, dans un écrit qui ne devait être que le premier d'une longue série d'articles sur la politique du pays. D'un autre côté, le Dr. O'Calleghan (maintenant sous-officiers du gouvernement américain) qui n'a cessé d'être l'ami fidèle de M. Papineau; qui combattait à ses côtés dans la chambre en 1835 et 1836; qui luttait pour lui et ses idées dans la presse à Montréal; qui laissait avec lui le champ de bataille à Saint-Denis et qui sympathise aujourd'hui avec ses opinions extrêmes autant que par le passé, le Dr. O'Callegan veut absolument que les gouverneurs soient pris dans le pays. Pour notre part nous n'avons aucune objection à ce que l'on prenne les gouverneurs ici, si c'est la volonté de l'Angleterre; mais nous avouons franchement que nous n'avons pas la force de lui faire noise, parce qu'elle juge à propos de prendre chez elle ses représentants; ce serait le reproche le plus injuste qu'on pût lui faire tant que n'aurait pas sonné l'heure de la république et de la démocratie, si toutefois cette heure doit sonner pour le Canada. Tout ce que nous avons droit d'exiger, nous colons, c'est que les gouverneurs nommés par l'Angleterre *ne mettent pas obstacle*, comme par le passé à la marche des affaires coloniales et qu'ils écoutent la voix des hommes que le peuple place auprès d'eux pour les conseiller et les instruire sur la politique du pays: tout ce que nous avons droit d'exiger de l'Angleterre, c'est qu'elle n'entervienne pas dans l'action de notre politique intérieure.

Si l'Angleterre consentait à choisir ses représentants au milieu de nous, *comme notre gouvernement* est essentiellement un gouvernement de parti, comme l'est nécessairement tout gouvernement constitutionnel, pourrait-elle faire autrement que de choisir un homme contre lequel il y aurait des antipathies personnelles, un homme qui fût même d'un parti différent du parti ministériel? S'il n'était pas un homme de parti, il n'aurait joué aucun rôle dans la politique du pays, il ne serait rien du tout. S'il était un homme de parti comme cela serait inévitable en supposant même qu'il appartint au parti qui gouvernerait, ses ministres seraient irresponsables comme ceux du président des Etats-Unis, car il agirait lui-même. Il faudrait donc pour rendre supportables et rationnels ces gouverneurs colons, comme ceux autrefois de la Nouvelle-Angleterre, que ces gouverneurs fussent le produit de l'élection coloniale. Mais l'Angleterre, qui, dans ce moment, semble disposée à faire toutes les concessions possibles, n'abdiquera pas à ce point sa souveraineté; on le sait bien. Pourquoi donc pousser le peuple à vouloir ce qui est impossible dans notre condition de colonie, si on ne veut pas du même coup le pousser à l'indépendance et à l'annexion? Mais si vous voulez le pousser à secouer ce que vous appelez le joug colonial, nous vous en conjurons comptez mieux que par le passé vos moyens d'action et de succès. Si vous vous apercevez que vous n'êtes pas assez forts, nous vous en conjurons, calmez cette irritation que vous cherchez à développer au sein de notre population.

En parlant ainsi, nous aimons à faire comprendre que nous ne voulons nullement discuter la question de loyauté ou de déloyauté, de droit ou de non droit, d'intérêt ou de désavantage social, national, mais simplement la question de fait, la question du fait de la force et des moyens de réalisation.—*Journal de Québec.*